

# REGLEMENT

## CHAMPIONNATS REGIONAUX INTERCLUBS DE PADEL

**Samedi 9 et Dimanche 10 mars 2024 (R1 D)**

**&**

**Samedi 16 et Dimanche 17 mars 2024 (R1 H)**

**&**

**Samedi 25 et Dimanche 26 mai 2024 (R2 H)**

## Tennis Padel Grand Besançon - Thise

### I. EPREUVES ORGANISEES

#### Article 1.

Les Championnats Régionaux interclubs de Padel sont organisés par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis. Une demande d'homologation sera faite auprès de la Fédération Française de Tennis afin que les résultats soient pris en compte pour le classement FFT de Padel.

Ses compétitions sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés multi-raquettes ou padel en 2024 de la catégorie 11 ans et plus avec une épreuve de Double Dames et une épreuve de Double Messieurs.

**Les championnats R1 messieurs et R1 dames sont qualificatifs pour la CONFERENCE INTERREGIONALES EST de Padel (30 et 31 mars, lieu à déterminer, catégorie P1000).** Une équipe masculine et une équipe féminine vainqueurs seront qualifiées à l'issue de cette compétition.

**Les championnats R1 messieurs et R1 dames seront valorisés en catégorie P500 (quel que soit le nombre d'équipes engagées). Le championnat R2 messieurs sera valorisé en P250.**



## Article 2.

Les Championnats Régionaux interclubs de Padel 2024 se déroulent en trois temps :

- Régionale 1 hommes les 16 et 17 mars 2024 (date fédérale)
- Régionale 2 hommes les 25 et 26 mai 2024
- Régionale 1 dames (et éventuellement régionale 2 dames) les 9 et 10 mars 2024

Les épreuves se dérouleront au Tennis Padel Grand Besançon à Thise (25)

## II. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS

### Article 3.

Les clubs (affiliés ou habilités niveau2) avec au moins une piste de Padel peuvent engager 2 équipes masculines et 2 équipes féminines (toutefois une troisième équipe masculine pourra être admise pour compléter les 2 divisions régionales)

**Il s'agit d'un championnat organisé selon le poids des équipes inscrites et ne prenant pas en compte de montée/descente**

Les divisions Régionale1 et Régionale 2 masculines seront constituées d'un nombre d'équipes qui sera déterminé en fonction des équipes inscrites et du poids des 3 premières paires de chaque équipe. Les équipes avec les plus faibles poids seront déversées en Régionale2 avec pour objectif de créer 2 divisions homogènes

Chez les dames, en fonction du poids des équipes engagées une division Régionale 2 peut être aussi créée afin de pouvoir avoir des divisions régionales composées d'équipes homogènes.

**Une équipe est constituée minimum de 6 joueurs(euses) et maximum de 8 (recommandation fédérale)**

Un(e) joueur(euse) licencié(e) multi-raquette en 2024 pourra jouer pour son club dans lequel il est licenciés ou pourra se rattacher à un club disposant de piste(s) de Padel pour participer à cette compétition.

Un(e) joueur(euse) licencié(e) padel en 2024 ne pourra participer que pour le compte de son club. **Pour les licenciés padel uniquement, si le joueur souhaite participer aux interclubs avec une autre équipe que celle de son club, il doit changer de club avant le 15 janvier 2024 (directives fédérales).**

Un capitaine d'équipe sera désigné au moment de l'inscription.

**La date limite pour inscrire les équipes est fixée au 15 janvier 2024 (prise en compte du classement de Janvier 2024)**

**Article 4.**

**Le poids total des 3 premières paires de l'équipe1 doit être supérieur ou égal à celui de l'équipe 2 et ainsi de suite** (donc inférieur numériquement). Un joueur ou une joueuse peut jouer dans une seule équipe uniquement.

**Le 4<sup>ème</sup> joueur de l'équipe 1 ne peut en aucun cas être moins bien classé que le premier joueur de l'équipe 2.**

Un joueur de l'équipe réserve peut participer à une ou plusieurs rencontres avec l'équipe supérieure de son club. Un joueur participant à au moins deux rencontres avec l'équipe supérieure restera rattaché à cette équipe.

**Les 6 premiers joueurs(euses) de chaque équipe seront « brulés » et ne pourront servir à renforcer l'équipe inférieure.**

**Article 5.**

Prise en compte de la licence 2024 (padel ou multi-raquettes). Pas de limite de classement.

**Article 6.**

Les joueurs(euses) de l'équipe qui auront pris part à au moins un match disposeront du même nombre de point selon la place de l'équipe.

**Article 7.**

Le prix de l'inscription est fixé à 48€ par équipe (tarif fixé par la FFT)

**III. FORMAT ET MODALITES DE JEUX**

**Article 8.**

**Toutes les rencontres de la R1 et R2 se dérouleront avec le classement padel FFT de janvier 2024.**

**Article 9.**

Les parties de la division régionale1 et régionale2 se joueront selon le format de jeu défini par le guide de la compétition 2024

**Article 10.**

Dans toutes les divisions :

- La rencontre comprend 3 doubles
- Tous les matchs valent 1 point.

**Article 11.**

Avant la compétition, en cas de blessure d'un joueur, ce dernier pourra être remplacé par un autre joueur.



#### IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

À votre arrivée, vous devez vous présenter au juge-arbitre avec les documents nécessaires à l'accueil (cf. Documents à fournir).

Documents à fournir :

- Pièce d'identité

Déroulement des parties : Un JAP2 veillera au bon déroulement de la journée. Ce dernier pourra prendre part à la compétition s'il dispose d'un adjoint

Balles : Head Pro S.

Hébergement : Les équipes sont autonomes dans la gestion de leurs hébergements.

Règlement de l'inscription : la ligue se charge d'envoyer la facture aux clubs inscrits